

Référentiel de compétences

Le référentiel de compétences a pour objectif de définir de manière transparente le rôle majeur de « professionnel de l'éducation » que constituent les métiers du domaine éducatif et psycho-social. Il permet aux candidats de conceptualiser les compétences requises relevant de leurs pratiques professionnelles et de partager un langage commun lié à l'accomplissement de leurs tâches professionnelles.

1. Agir en professionnel

1.1. Contribuer à l'éducation des enfants et des jeunes, affronter les dilemmes éthiques de la profession et faire preuve de conscience professionnelle

- dans le respect de la personne et des convictions de chaque enfant, de chaque jeune ainsi que de leurs parents
- dans le respect de la solidarité et de l'équité entre les enfants et entre les jeunes
- dans le respect de la liberté d'opinion
- dans le respect de la confidentialité liée à l'environnement professionnel (enfants, jeunes, parents, institution et personnel des établissements)
- dans son engagement à promouvoir l'épanouissement de l'enfant ou du jeune

1.2. Avoir le sens des responsabilités

- dans le cadre des obligations réglementaires et des textes officiels en tant que fonctionnaire ou employé de l'État
- dans le suivi de l'évolution du système éducatif et psycho-social
- dans sa volonté de s'inscrire dans un processus de formation tout au long de la vie

2. Inscrire son action pédagogique dans une dynamique collective

2.1. Coopérer en équipe de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (ESEB)

2.2. Participer au développement de l'équipe

2.3. Participer au développement conceptuel et organisationnel de l'établissement

3. Développer les partenariats et instaurer un dialogue avec le milieu familial et social des enfants et des jeunes

- 3.1. Planifier et mettre en œuvre dans un esprit de respect et d'ouverture des mesures de soutien adaptées aux familles en intégrant les ressources du milieu social
- 3.2. Communiquer avec les personnes issues du milieu familial et social des enfants et des jeunes

4. Stimuler et soutenir les processus de développement et d'apprentissage des enfants et des jeunes

- 4.1. Développer et gérer la relation pédagogique avec les enfants et les jeunes
- 4.2. Baser l'action éducative et psycho-sociale sur la compréhension du monde à travers le savoir, le savoir-faire et les valeurs
- 4.3. Développer la personnalité des enfants et des jeunes par le développement de leurs facultés de perception et d'expression motrices, langagières et créatives
- 4.4. Promouvoir le développement et l'éducation des enfants et des jeunes dans une vue inclusive et systémique
- 4.5. Favoriser la participation des enfants et des jeunes en basant son action professionnelle sur leurs intérêts et besoins
- 4.6. Organiser l'apprentissage des enfants et des jeunes en groupe sur un mode coopératif

5. Considérer la pluralité des contextes sociaux et des biographies des enfants et des jeunes

- 5.1. Considérer la diversité et l'individualité du développement de chaque enfant et jeune
- 5.2. Considérer les spécificités socio-économiques, linguistiques, culturelles, religieuses, familiales et sexuelles des enfants et des jeunes
- 5.3. Viser une participation équitable à la vie en société des enfants et des jeunes, indépendamment de leurs origines et de leurs milieux de vie

6. Coopérer en réseau pour aménager les transitions

- 6.1. Organiser les transitions dans le processus de développement des enfants et des jeunes
- 6.2. Coopérer avec les services d'aide socio-éducative

7. Maîtriser les savoirs psychopédagogiques et disciplinaires

7.1. Connaître les fondements du développement, de l'éducation et de la socialisation de l'enfant et de l'adolescent

7.2. Savoir observer et analyser les milieux de vie des enfants et des jeunes pour orienter son action socio-éducative aux ressources des enfants et des jeunes

7.3. Connaître les fondements de la dynamique des groupes

8. Avoir une posture et une pratique réflexives par une réflexion dans et sur l'action

8.1. Adopter une démarche réflexive sur son propre agir, en situation ou après l'action, pour mobiliser des savoirs théoriques à acquérir ou déjà acquis

8.2. S'intéresser à soi en tant qu'acteur dans toute situation professionnelle vécue pour mieux se connaître et mieux connaître sa manière d'agir dans des circonstances données

9. Maîtriser les technologies de l'information et de la communication et les intégrer à l'exercice de la pratique professionnelle

9.1. Intégrer de manière adaptée les technologies de l'information et de la communication dans ses pratiques professionnelles